



## CAPUD du jeudi 6 novembre 2008

Aucun Inspecteur d'Académie n'ayant été nommé depuis le départ de M. BOULIER, la CAPUD s'est tenue sous la présidence de Mme FACHE, secrétaire générale, assistée de M. SANNIER.

Le SE-UNSA a demandé que les dates d'ouverture de la période d'inscription pour la formation continue soit portée à la connaissance de l'ensemble des collègues par une circulaire de l'Inspection Académique. Mme FACHE a pris bonne note de la remarque et y remédiera pour le prochain Plan Académique de Formation.

Suite à une intervention du SE-UNSA l'an passé en CAPUD, l'administration devait pointer les retards d'inspection qui pénalisent les collègues dans le déroulement de leur carrière. M. SANNIER a déclaré qu'un suivi réel est effectué mais qu'il existe un décalage entre circonscriptions. Chaque IEN est informé des enseignants en souffrance d'un retard d'inspection. M. SANNIER rappelle, qu'en cas de besoin, c'est lui-même qui interviendrait pour une inspection. Il conclut sur une situation acceptable et quelques retards locaux. Pour information, environ 900 inspections ont été effectuées en 2007/2008 pour un total de 2900 collègues.

M. SANNIER informe les membres de la CAPUD que les services focalisent leur action sur le suivi des personnels brigades aussi bien pour leur inspection que pour leur temps d'animations pédagogiques.

Le SE-UNSA a insisté pour que soit voté le vœu qu'il proposait, à savoir "La CAPUD, réunie le 6 novembre 2008, demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8ème échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles."

Résultat du vote :

POUR	9	SE-UNSA + SNUipp
ABSTENTION	0	
CONTRE	0	
REFUS DE VOTE	11	

Concernant la circulaire du 29 octobre publiée au Bulletin Officiel du 6 novembre 2008 intitulée « Mouvement national à gestion déconcentrée : règles et procédures - rentrée scolaire 2009 », le SE-UNSA demande, de façon impérieuse, l'élaboration d'un calendrier du groupe de travail appelé à se réunir afin de discuter de la mise en oeuvre pratique de cette circulaire.

Le SNUDI-FO demande un vote sur l'ajournement de cette circulaire.

Résultat du vote :

POUR	10	SE-UNSA + SNUipp + SNUDI-FO
ABSTENTION	0	
CONTRE	0	
REFUS DE VOTE	10	

## **PROMOTIONS**

Suite aux opérations de vérification des promotions, grâce au reliquat, 4 collègues obtiennent une promotion au 11ème échelon au Grand Choix et 4 collègues obtiennent une promotion au 11ème échelon au Choix.

## **FORMATION CONTINUE**

Examen des stages de formation continue

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme FACHE, secrétaire générale, confirme le fait qu'il n'est plus possible de procéder à des recrutements de personnels sur liste complémentaire du concours PE, par décision ministérielle.

Interrogée par le SE-UNSA, elle reconnaît que la date d'arrêt du recrutement a été avancé de trois mois et que des besoins ne pourront être couverts.

Concernant les grèves, le SMA (Système Minimal d'accueil) et vues les difficultés qu'ont les directeurs pour savoir si un préavis de grève a été déposé pour chaque jour de l'année, l'administration s'engage à prévenir les directeurs d'école des jours pour lesquels un préavis a été déposé.

A la demande du SE-UNSA, un imprimé de déclaration d'intention de faire grève sera mis à disposition des enseignants sur le site de l'Inspection Académique.

Toujours à notre demande, chaque IEN communiquera aux écoles de sa circonscription le numéro de fax auquel les déclarations pourront être envoyées 48 heures avant le jour de la grève.

Par rapport à l'annonce d'un tableau de service comptabilisant les heures des enseignants adjoints et sur le fait que les directeurs auraient la charge de son suivi et la responsabilité de la transmission à l'IEN, le SE-UNSA intervient avec force pour faire savoir qu'il est hors de question que les directeurs assurent cette tâche de comptabilisation des heures effectuées.

Mme FACHE assure qu'elle va suivre ce processus de plus près mais s'étonne que des remarques émergent aujourd'hui alors que la circulaire pour la rentrée 2008 en faisait déjà état.

Le SE-UNSA rappelle que cette possibilité faisait partie du projet initial mais n'a pas été repris dans le texte publié au bulletin officiel.

Mme FACHE assure que, de toute façon, l'administration le demandera quand même aux directeurs.

Le SE-UNSA appellera donc les directeurs à ne pas procéder à ce recensement.

Mme FACHE souhaite annoncer le fait que désormais les réunions d'information syndicale ne seront plus à prendre sur le temps devant les élèves mais sur le temps de service des enseignants hors présence des élèves, à savoir les 48 heures. Mme FACHE rappelle que lors de la CAPUD du 28 août 2008, l'Inspecteur d'Académie avait annoncé qu'il souhaitait que les organisations syndicales ne publient plus, à compter de ce jour, de calendrier prévisionnel des réunions d'information. Un groupe de travail sera réuni sous quinzaine afin d'y réfléchir.